

## ANNEXE I Manuel des membres

### **LISTE DES MINIMA SOCIAUX**

Acceptés comme justificatifs de souscription à une seule part sociale A de 10 €.

- Revenu de solidarité active (RSA)
- Allocation de solidarité spécifique (ASS)
- Allocation équivalent retraite de remplacement (AER-R)
- Allocation transitoire de solidarité (ATS)
- Allocation temporaire d'attente (ATA)
- Allocation aux adultes handicapés (AAH)
- Allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)
- Allocation veuvage (AV)
- Allocation Les allocations du minimum vieillesse : l'allocation supplémentaire vieillesse (ASV) et l'allocation de solidarité aux personnes âgées
- Les personnes effectuant un service civique
- Allocation pour demandeurs d'asile (ADA)
- Les personnes effectuant un service civique
- Garantie Jeunes